

ON S'ABONNE :
A Lyon, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2^e.
A la Librairie-Corresp. de P. Justin, rue Montmartre, n° 18, chez MM. Lepelletier et Comp^e, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 5.

LE PRÉCURSEUR.

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

Le Précurseur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

PRIX :
16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.



Lyon, 24 janvier.

C'est un bien petit événement qu'une croix-d'honneur. On a tant déshonoré cet insigne du courage et du talent, qu'il n'a plus qu'une signification ridicule. Croix d'honneur et charivari, sont deux mots aujourd'hui à peu près synonymes. — Qu'on nous permette cependant une petite réflexion au sujet de la croix qui vient de tomber à Lyon sur la poitrine d'un fonctionnaire dont nous sommes étonnés de n'avoir pas encore reçu les remerciements. M. Chegaray semble oublier que nous entrons pour beaucoup dans la distinction qui lui a été accordée.

Nous n'attachons pas grande importance aux formules politiques, à tout ce qui est affectation extérieure de parti, et nous nous soucions aussi peu du tutoiement républicain, que du monseigneur aristocratique. Cependant, nous croyons que ces distinctions matérielles de la vanité personnelle, qu'on appelle les ordres honorifiques, ne seront pas abolies sans un résultat très heureux pour les mœurs publiques du pays et nous désirons que cette abolition arrive promptement, mais qu'elle arrive, comme toutes les réformes durables, par le progrès des idées.

La légion d'honneur ne mérite pas selon nous une exception, et cependant comme elle se rattache à des souvenirs de gloire militaire toujours chers aux français, il était difficile et dangereux de chercher à la détruire brusquement par la prohibition, quelque populaire que fût le régime qui aurait tenté cette mesure.

Louis-Philippe est venu au secours de la réforme en ridiculisant la légion d'honneur par une prodigalité véritablement insensée. Il a fait ce que la prohibition n'aurait effectué que péniblement; il a ruiné l'ordre honorifique dans les mœurs et dans les préjugés. — Un régime populaire en abolissant toutes les distinctions politiques, ne fera qu'achever son ouvrage.

De cette réflexion nous passons à une autre.

Qu'a fait M. Chegaray pour mériter la croix d'honneur? — Certes si l'on consulte la magistrature et le barreau, on reconnaîtra qu'elle ne lui a pas été méritée par la maturité et la gravité de son caractère de magistrat. Mais M. Chegaray a fait preuve d'un zèle violent dans toutes les affaires politiques auxquelles il a pu se mêler. C'est ce que la royauté récompense en lui. Il suffit en effet à la royauté qu'on se dévoue à elle, corps et âme, qu'on se compromette avec elle contre le pays, pour lui appartenir à tous les titres. La royauté n'a pas besoin de magistrats; elle veut des serviteurs.

On prétend que M. Chegaray a eu à entendre hier à l'audience du serment des compliments épigrammatiques, soit de M. le président Acher qui a reçu son serment, soit de M. Vincent-St-Bonnet qui portait la parole.

M. Acher lui a dit à peu près « qu'il recevait bien jeune de la munificence royale une faveur qu'attendaient vainement des magistrats éclairés et blanchis sous la toge » M. Vincent-St-Bonnet a été plus loüé, assure-t-on; il lui aurait dit que « cette faveur si prématurée lui était sans doute donnée bien plus comme encouragement pour l'avenir que comme une récompense pour ses services passés. »

Si ces rapports sont vrais, il faut convenir que c'est acheter cher le plaisir de porter un ruban rouge à sa boutonnière et de faire sourire les gens de bon sens qu'on rencontre sur son chemin.

En appelant l'attention de nos lecteurs sur le concert de M^{me} Feuille Dumus, qui a lieu ce soir, nous féliciterons l'administration des Théâtres de Lyon, d'avoir saisi avec empressement l'occasion d'être utile à une artiste aussi distinguée que M^{me} Feuille Dumus en mettant à sa disposition le foyer du Grand Théâtre.

La lettre et la souscription suivantes ont été adressées au directeur du Charivari.

Monsieur,

En attendant que l'Association Lyonnaise pour le désabonnement général au Constitutionnel publie ses statuts, les patriotes soussignés, dans le but de hâter, autant qu'il est en leur pouvoir, l'anéantissement de cette vile spéculation commerciale, viennent vous adresser leur faible mais cordiale offrande.

Fournier,	» f. 50 c.
Adrien Ramand,	1 »
Odin,	1 »
Un Patriote,	» 20
Ch. Monnier,	» 25
Favier,	» 50
Royez,	» 75
Duchêne,	» 50
Dubeauclard,	» 50
X. Sébile,	2 »
P. Charles,	2 »
Un Patriote enragé,	» 50
Chapot,	» 75
J. y Sébile,	» 50
Cambefort,	» 25
Martelin,	» 30
B... prolétaire,	1 «
Un Patriote,	» 50
Berger, tailleur,	1 »

Bonnot,	» 50
Une Dame républicaine,	» 50
Roche, républicain,	1 »
Bontoux,	» 50
Jacob, patriote,	» 50
Sichond,	» 50
Poncet,	» 50
Pothonier,	» 50
J. h Giraud,	» 50
C. Gaillard,	» 50
Prosper,	» 50
Ant. Mottet,	1 »
Ant. Rougier,	» 50
Laporte,	» 25
Frarioux,	» 50
Barry,	» 50
Schmidt,	1 25

Total 24 fr.

Voici quelques détails biographiques sur les hommes que la régente d'Espagne s'est vue forcée d'appeler à son secours.

M. MARTINEZ DE LA ROSA, nouveau ministre dirigeant.

Professeur de philosophie et de belles-lettres à l'âge où la plupart des hommes sont encore assis sur les bancs, Martinez de la Rosa quitta, à l'époque de la première invasion française, la chaire qu'il occupait avec éclat à l'université de Grenade, sa patrie, pour se réfugier à Cadix, où d'autres fugitifs élevaient, au milieu des dangers d'un siège, cette œuvre constitutionnelle qui rallia les Espagnols et vainquit la puissance armée de Napoléon. Martinez était encore trop jeune pour prendre part aux travaux de cette assemblée, mais il fut chargé par elle des missions diplomatiques les plus importantes, entre autres de la légation de Londres. Il atteignait à peine sa vingt-cinquième année, âge fixé par la constitution, lorsqu'il fut appelé aux cortès de 1814, les premières que permit d'assembler régulièrement la délivrance de l'Espagne, mais que Ferdinand VII, à peine restauré, proscrivit après en avoir reçu la couronne. Martinez de la Rosa partagea le sort d'Arguëlles et des principaux auteurs de la constitution de 1812: il fut déporté aux présides d'Afrique. Il aimait mieux rester six ans aux bagnes de Ceuta que de demander grâce à Ferdinand VII, et c'était la seule condition qu'on mit à sa liberté. « Je n'ai commis aucun crime », disait-il chaque mois au gouverneur des présides; je n'ai point de pardon à demander. »

Devenu libre par la révolution de 1820, il fut de nouveau chargé de représenter Grenade aux cortès, et les grands talents qu'il déploya, comme orateur et comme publiciste, à la tribune nationale, joints à la droiture bien connue de son caractère et à son désintéressement éprouvé, lui firent confier le ministère qu'il occupa encore aujourd'hui, celui des relations extérieures. Alors fut faite cette remarque singulière que, dans les trois pays où les rapports politiques étaient les plus animés et les plus difficiles, la diplomatie se trouvait dirigée par trois hommes de lettres: Canning en Angleterre, Châteaubriand en France, Martinez de la Rosa en Espagne. Son ministère fut appelé celui des modérés (*de los anilleros*), et finit à la conspiration royale du 7 juillet 1822.

Réfugié en France depuis l'invasion de 1825, Martinez de la Rosa s'était entièrement adonné aux travaux littéraires, qu'il avait toujours regrettés pendant sa carrière politique, beaucoup plus ambitieux de la célébrité d'écrivain que de celle d'homme d'état. Depuis son retour, presque récent, en Espagne, il ne s'est occupé que de mettre au jour d'anciens ou de nouveaux ouvrages, et nous le connaissons assez pour être assurés qu'il a fallu tout le sentiment du devoir et tout le dévouement qu'il porte à son pays pour le faire passer de son paisible cabinet d'écrivain aux salons agités du premier ministre.

DON NICOLAS GARELI, nouveau ministre de grâce et de justice, a déjà occupé ce poste dans le cabinet dirigé par Martinez de la Rosa, sous les cortès. Pour suivre son ami au ministère, il a dû quitter le conseil de régence, où l'avait appelé, comme suppléant, le testament de Ferdinand VII, et comme titulaire, le choix de la reine Christine. C'est un homme de bien et de talent, fort opposé, quoique pieux, à l'esprit et à la domination du clergé. Ce fut lui qui fit rendre la loi contre l'exportation du numéraire d'Espagne à Rome, pour paiements des bulles et dispenses. Pendant son premier ministère, il lutta courageusement contre les exigences et les menaces de la cour pontificale. Sa nomination actuelle est un défi porté au parti prêtre.

M. Vasquez-Figueroa. Ce personnage a déjà occupé deux fois le ministère de la marine, sous les cortès de 1820; il a immédiatement précédé, dans cet emploi, M. Salazar, qui l'a gardé jusqu'à la chute du ministère Colomarde. Quand à M. Aranalde, c'est un ancien employé de la trésorerie, versé dans les matières de finances, grand ennemi des emprunts étrangers, mais inconnu comme homme politique. Il n'occupe le ministère des finances que par *interim*, et jusqu'à ce qu'on trouve un homme assez habile et assez dévoué pour prendre la charge effrayante de débrouiller le chaos financier de l'Espagne, et prévenir, par de hardies mesures, l'imminente banqueroute.

Le nouveau ministère espagnol a été formé sous les inspirations du marquis de Las Amarillas, auquel était offerte la présidence du cabinet, mais qui a mieux aimé rester, avec le marquis de Santa-Cruz, au conseil de régence; sa détermination est d'autant plus sage, que leur collègue Careli, acceptant un ministère, laisse dans ce conseil une place à remplir. Outre MM. Martinez de la Rosa, Gareli, Vasquez-Figueroa et Aranalde, le ministère actuel se complète par le général Zarco Delvalle, qui peut convenablement garder le portefeuille de la guerre, ayant été, sous les cortès, le collègue de M. Martinez, et par M. Burgos, dont on ne connaît point encore le successeur au *Fomento*. Nous parlons ainsi de ce dernier, parce qu'il est impossible, malgré ses connaissances spéciales et son esprit éclairé, qu'il reste dans le cabinet actuel. Après avoir été *afancesado*, puis agent principal des emprunts étrangers, M. Burgos s'est attaché à la fortune de M. Zea, et c'est lui qui a inventé, pour le système de son patron, la fameuse dénomination de *despotismo ilustrado*. Ce sont aujourd'hui autant de titres de réprobation. Nous croyons même savoir que la dépêche télégraphique, dont le gouvernement n'a publié qu'une partie, annonce son renvoi, mais sans désigner son successeur. La

même dépêche annonce aussi que la nouvelle de la chute de Zea a produit dans la capitale une sensation inexprimable.

(National.)

La nouvelle de la dislocation de l'esadre anglaise du Levant est pleinement confirmée par les nouvelles qui nous parviennent de ce pays. Outre les bâtiments dirigés sur Corfou et Gibraltar ou l'Angleterre, deux autres ont fait voile pour le détroit de Messine, ce qui ne permet pas de supposer qu'ils aient ordre de se rendre à Malte. Du reste, sir Pultney Malcolm n'a donné le signal du départ qu'après s'être entendu avec lord Pousonby; ce qui dément les assertions du *Globe* quant aux circonstances déterminantes de la retraite, comme la dispersion de l'escadre dément les projets que ce journal prête à l'amirauté de Londres.

L'ordre de retour est arrivé à l'amiral Hugon dans les premiers jours de décembre, et un aviso a été expédié à Constantinople. Un petit vaisseau de guerre russe, en observation depuis deux mois, a aussi envoyé des bateaux du pays dans plusieurs directions. Ce navire commande, à ce qu'il paraît, tous ceux chargés dans la Morée et dans l'Archipel de protéger le commerce des Grecs naviguant sous pavillon russe.

L'ouragan du 15 décembre a été d'une violence épouvantable et sans exemple dans cette mer: le baromètre a 27 pouces. Néanmoins, on n'a pas d'autres malheurs à déplorer que ceux annoncés par l'amiral Hugon. A cette heure, il ne reste plus à Smyrne, des deux escadres, que la *Ville de Marseille* et quelques bricks français et anglais. On va s'occuper des désarmemens dès les retours à Toulon.

Des Français restés en Morée ont été forcés d'abandonner le service grec par suite des mauvais procédés de quelques officiers bavarois, et des désagrémens que leur a suscités le parti russe. La France les défend mal et le gouvernement du roi Othon ne les défend pas du tout. Nous sommes pour lui un peu moins que des étrangers.

NOUVELLES D'ALGER.

M. le Lieutenant-général a passé, le 1^{er} janvier, la revue des troupes de la garnison d'Alger. L'ordre du jour suivant a été publié à cette occasion:

Alger, le 2 janvier 1834.

Je témoigne aux divers corps qui ont assisté à la revue d'hier, ma vive satisfaction pour l'état brillant dans lequel ils s'y sont présentés. La précision avec laquelle ils ont exécuté les différents mouvements qui leur ont été commandés, la régularité et l'ensemble avec lesquels ils ont défilé ont été remarquables.

La belle tenue des troupes est d'autant plus digne d'éloges que la continuité des travaux auxquels elles sont employées aurait pu la faire négliger. L'achèvement de ces travaux exige encore quelques jours de persévérance et de bonne volonté; l'armée en sent trop l'importance pour que je ne doive pas compter sur elle. La saison étant favorable, il faut la mettre à profit, et j'espère que l'ardeur des troupes ne se ralentira pas surtout au moment de voir la fin d'une tâche qu'elles ont commencée, et remplie jusqu'à ce jour, avec un dévouement vraiment admirable.

Le ministre de la guerre attache un grand prix à voir terminer les routes qui doivent nous conduire sans obstacle au milieu des Arabes, et assurer le succès de nos opérations ultérieures.

Je serai heureux de pouvoir lui annoncer bientôt que l'armée a justifié son attente.

Le lieutenant-général, commandant par intérim le corps d'occupation d'Afrique,

Signé VOURL.

Le maréchal de camp, chef de l'état-major général,

TRÉZEL.

Nous appelons une seconde fois l'attention de nos lecteurs sur le *Musée des Familles*, dont le succès en trois mois a dépassé celui de tous les autres journaux publiés à bas prix.

C'était en effet une conception hardie que d'entreprendre l'*Europe Littéraire à deux sous*, avec tout son luxe matériel, le cortège de nos écrivains les plus renommés, et, de plus, 300 gravures par les premiers artistes de l'Angleterre. Quel problème résolu que d'être arrivé par le nombre à publier, au prix de sept francs par an, un recueil plus intéressant, plus distingué, plus magnifique, que l'*Europe Littéraire*, que la *Revue de Paris* qui coûtent 80 fr., que la *Revue des Deux Mondes*, la *France Littéraire*, etc., etc.!

Les premiers numéros de janvier contiennent les vues du hradschin qu'habite Charles X, de la cathédrale de Prague, du château de Butschierald, les voyages du célèbre capitaine Parry, etc.; pour se faire une idée de ces voyages, il faut avoir sous les yeux les gravures qui représentent l'intrépide voyageur au milieu des Esquimaux, sur la mer de glace, etc., etc. Quand on a parcouru le *Musée des Familles*, on ne sait ce qu'il manque aux autres recueils littéraires, mais leurs pages semblent décolorées; c'est que l'art d'ajouter à la description, par la gravure jointe au texte, est devenu un complément, une nécessité des yeux imposés à l'esprit.

Le *MUSÉE DES FAMILLES* s'est intitulé *Lectures du soir*: il est impossible, par le choix des articles, la réserve des expressions, le respect de toutes les convenances que commande la diversité des âges, des sociétés même, de mieux justifier deux titres heureux.

(Voir aux annonces.)

AVIS.

MM. les Souscripteurs au PRÉCURSEUR, dont l'abonnement expire le 31 janvier, sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver du retard dans l'envoi du journal.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

Paris, 22 janvier.

Le *Moniteur* de ce matin donne dans sa partie non-officielle le compte de la situation de la caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations au 31 décembre 1833. Il donne aussi jour par jour le tableau des rentes rachetées

depuis le premier octobre jusqu'au 31 décembre inclusivement.

Il a été racheté dans ce trimestre : 1° 31,193 f. de rente 5^e qui ont coûté 625,449 f. 03 c., ce qui établit un prix commun de 100 f. 22 c.; 2° 6,978 f. de rente 4 1/2^e qui ont coûté 134,412 f. 21 c., ce qui établit un prix commun de 90 f. 05 c.; et enfin 254,816 f. de rente 3^e qui ont coûté 6,336,496 f. 25 c., ce qui établit un prix commun de 74 f. 60 c.

— Les commissions de la chambre des députés sont seules occupées en ce moment et pendant qu'elles examinent les projets et préparent leurs rapports, leurs collègues se reposent et remplissent les salons et encombrant les bureaux ministériels. C'est là surtout que se décide tel ou tel vote sur telle ou telle loi bien plus que par les recherches et élucubrations des doctes commissaires. « M. un tel, vous êtes des nôtres sur la liste de réserve? — M. le ministre, mon fils est au choix sur la liste d'avancement de son régiment. — Le roi connaît son mérite, c'est un héritage de famille. — Je sais, monseigneur, que sans argent on n'organise pas d'armée. »

C'est ainsi que ces jours de repos apparent ne sont perdus ni pour les uns ni pour les autres, et dans huit jours de vacance on vote plus d'articles et de chapitres du budget que dans quinze jours de longues et pénibles discussions. Et qu'on se plaigne encore de l'inaction des chambres et du ministère, jamais il ne furent moins inactifs, demandez plutôt à cette queue de cabriolets et remises qui chaque matin assiègent les hôtels de la rue de Grenelle, de la rue Saint-Dominique, du boulevard des Capucines et de la rue de Rivoli.

— Jamais sous la restauration et encore moins sous l'empire le budget d'une ville n'est resté sans sanction ou oublié dans les cartons d'un ministère. C'est cependant ce qui arrive à la ville d'Arras où depuis le 1^{er} janvier les autorités de la ville, sans titre légal pour percevoir les droits d'octroi, soumettent leurs concitoyens à des taxes de toute espèce sur la bière, les charbons, les viandes, etc. au paiement desquels les citoyens sont en droit de se refuser, tant que l'ordonnance royale n'est pas rendue.

— Si donc, comme le fait aujourd'hui remarquer le *Propagateur du Pas-de-Calais*, les habitants d'Arras paient les droits d'octroi, c'est qu'ils sont amis de l'ordre, que leur refus entraverait la marche de l'administration et nuirait au bien de quelques services utiles à la cité; mais c'est volontairement qu'ils les paient, et les fautes de l'administration n'en sont pas plus excusables pour n'avoir pas les suites qu'elles devraient avoir, et ses magistrats n'en sont pas moins coupables de concussion.

— De nombreuses pétitions se signent pour demander le rapport de la loi du 21 avril 1832 contre les étrangers réfugiés en France.

— Deux candidats sont sur les rangs pour recueillir la succession parlementaire de M. Lenouvel, député démissionnaire de l'arrondissement de Vire. Ce sont MM. Deslongrais, adjoint à la mairie de Vire, et M. de Pontécoulant, fils du pair de France, qui a cru devoir adresser sa profession de foi aux électeurs de l'arrondissement. M. Deslongrais n'a pas jugé à propos de faire aucune déclaration de ce genre.

— Les ambassadeurs de Prusse, d'Angleterre et de Russie se sont réunis hier en conférence et ont protocolisé pendant une partie de la journée; nos ministres se sont contentés de se visiter entre eux et ont laissé ces messieurs délibérer en toute liberté: il s'agissait cependant de désintéresser l'Angleterre notre alliée jusqu'à la bourse, comme on le sait, et de prononcer contre nous une espèce d'interdiction comme n'ayant aucun intérêt dans les affaires d'Orient.

— *L'association du Bas-Rhin contre l'impôt sur les boissons et l'impôt sur le sel*, publiée aujourd'hui dans le *Courrier du Bas-Rhin*, son programme et ses statuts.

Voici le but qu'elle se propose d'atteindre et les moyens qu'elle emploiera.

« L'association agira d'abord par la voie des pétitions collectives, par la publicité donnée à tout ce qui peut faire ressortir l'injustice et les funestes effets de la taxe sur le sel et sur les boissons. Que si ces moyens venaient à échouer, si le fisc repoussait des tentatives dirigées dans une espèce de justice et d'intérêt général, l'association aviserait alors à tirer partie de son existence et de l'immense développement que son but qui est le soulagement des classes qui souffrent, doit lui donner pour organiser le refus de l'impôt sur les boissons et sur le sel.

Les statuts réglementaires suivans ont été ensuite arrêtés.

Art. 1^{er}. Il s'est formé entre les signataires du présent règlement et ceux qui y adhéreront par la suite, une association pour l'abolition de l'impôt sur le sel et sur les boissons.

Art. 2. Cette association sera organisée par tout le département, elle sera régie par un comité central et par des comités cantonnaux.

Art. 3. Le comité central résidant au chef-lieu et y faisant en même temps fonction de comité cantonal, sera composé de 15 membres, lesquels seront élus à la majorité relative des suffrages, etc. Une assemblée générale sera convoquée aussitôt que le présent règlement aura recueilli 400 adhésions.

Art. 4. Les comités cantonnaux se composeront chacun de cinq membres. Ils devront être élus aussitôt que dans le canton il y aura 50 adhésions dans l'association.

Art. 5. Les comités cantonnaux correspondront pour les besoins de l'association le but et la direction de leurs travaux avec le comité central, lequel est tenu en outre de se mettre en rapport immédiat avec les comités formés dans les autres départemens où l'association aura été proclamée.

Art. 6. L'organisation intérieure des comités, leurs rapports entre eux et avec les associés, l'époque des assemblées générales, etc., seront déterminés ultérieurement par le comité central.

Art. 7. Pour couvrir les dépenses de l'association, chaque associé sera tenu à une cotisation mensuelle laissée à sa disposition, mais qui ne pourra néanmoins être moindre de 20 centimes.

Art. 8. Il sera rendu compte aux associés par le comité central une fois par semestre de l'emploi des fonds provenant des cotisations.

— M. Alliet, courrier du cabinet de France, est parti avant-hier pour Constantinople, chargé des dépêches du gouvernement pour notre ambassadeur amiral Roussin.

— Un jeune homme de 18 ans, fils du courrier de cabinet, vient d'être arrêté et écroué à Bruxelles, comme prévenu du vol de 10,000 florins en billets de banque, commis, il y a quelques jours, au ministère des affaires étrangères, dans la caisse de la division de comptabilité de ce ministère.

Chambre des Pairs.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

(Présidence de M. le baron Pasquier.)

Séance du 22 janvier.

Long-temps avant l'ouverture de la séance, M. le duc d'Orléans entre dans la salle et s'entretient avec plusieurs pairs.

M. le marquis de Dreux-Brézé écrit qu'il est retenu à Rome par les plus chers intérêts de famille, et qu'il lui est impossible d'assister en ce moment aux séances de la chambre.

MM. de St-Aignan et de St-Cricq, nommés pairs par le roi, et dont les titres ont été déclarés valables, sont admis à prêter serment.

M. le garde-des-sceaux présente un projet de loi ayant pour objet de mettre en harmonie notre législation avec l'édit de 1778, relatif à la répression des délits et des crimes commis par les Français dans les Echelles du Levant et dans les états Barbaresques.

Ce projet se compose de 34 articles. La chambre se réunira samedi dans ses bureaux pour l'examen du projet de loi.

M. le président donne lecture d'un message du président de la chambre des députés ainsi conçu :

« M. le président, la chambre des députés, dans sa séance du 7 janvier, a adopté un projet de loi sur les majorats; j'ai l'honneur de vous en transmettre copie par un message, en vous priant de vouloir bien en donner connaissance à la chambre des pairs. »

Agréé, etc. Signé, DUPIN. M. le maréchal de la Place, un des secrétaires, donne lecture du projet de loi (proposition de M. Parant.)

M. le président, avec l'assentiment de la chambre, nomme la commission qui sera chargée d'examiner la proposition de M. le président Boyer sur les effets de la séparation de corps, etc. se compose de MM. Boyer, Cornudet, Morel de Tindé, Girod de l'Ain; Portalis, Séguier, Sylvestre de Sacy, Siméon et Tripiet.

La suite de l'ordre du jour, ajoute M. le président, est le rapport au nom de la commission qui a examiné le projet de loi sur l'organisation du conseil-d'état.

M. le comte Portalis: Mon rapport est prêt, mais je n'ai pu encore le soumettre à la commission. Si la chambre s'ajourne à samedi, je pourrai dans cette séance lui présenter mon rapport.

M. le baron Sylvestre de Sacy et M. le comte de Tascher font des rapports au nom du comité des pétitions.

M. Jouffroy recourt à l'autorité de la chambre pour être mis en possession d'une indemnité que le conseil-d'état lui a accordée comme cessionnaire d'émigré, mais qui n'a pu être liquidée avant la suppression de la commission instituée à cet effet.

La commission propose le renvoi de la pétition à M. le président du conseil.

Après quelques observations de M. le comte Cornudet, le renvoi est prononcé.

M. Ané Millot demande une loi portant que le conseil-d'état sera toujours présidé par un de ses membres, et qu'aucun ministre ne pourra y assister lorsqu'il s'agira de statuer sur des débats existant entre l'administration et des particuliers, la présence d'un ministre pouvant dans ce cas nuire à l'indépendance du conseil.

La pétition est renvoyée à la commission chargée d'examiner le projet de loi sur l'organisation du conseil-d'état.

M. Vernay-Cirardet, avocat à la cour royale de Paris, adresse des observations tendant à faire abroger l'article de loi qui a interdit le territoire français à la famille de Napoléon.

Le commissaire, considérant que le gouvernement est responsable de la tranquillité du pays et juge de tout ce qui peut le compromettre, conclut à l'ordre du jour. — Adopté.

M. le ministre de l'intérieur donne communication du projet de loi déjà adopté par la chambre des députés et relatif à l'organisation du conseil-général, et du conseil d'arrondissement du département de la Seine et du conseil municipal de Paris.

La chambre ordonne l'impression et la distribution du projet de loi.

La séance est levée à 4 heures.

Nouvelles.

On lit dans le *Journal des Débats* du 22 :

On a reçu ce soir des lettres de Madrid, en date du 12 et du 14 janvier. Le 14 au matin, de Zéa était encore ministre.

On y avait découvert, le 12, une conspiration carliste qui avait pour objet d'assassiner la régente et ses deux filles. On a surpris la réunion de ces criminels, et on en a tout su. Deux conseillers d'état, dont l'un, dit-on, M. Azuarez, deux chanoines, treize haliebardiens et un abbé sont en prison; ils devaient pénétrer par un escalier dérobé qui conduit à la chambre de la reine pour exécuter l'attentat.

L'agitation était extrême; la déclaration de M. Llander, qu'on regardait comme le manifeste de presque tous les capitaines-généraux de l'Espagne, avait créé dans le sein du ministère une division complète.

La commission des finances s'était réunie à plusieurs reprises, mais encore sans résultat. La majorité, dit ce soir un journal, semble se prononcer pour la nécessité de recourir à un emprunt, mais M. Gargollo, directeur de la caisse, à qui son rapport financier a valu une grande popularité, insiste contre cet expédient, et se tient à la banque-roule ou réduction à un tiers consolidé de toutes les dettes, en y comprenant les cortès; la commission doit se réunir le 14 pour donner son avis définitif. Les rapports de chacun des membres seront publiés dans les journaux.

— Le bruit s'est répandu, et un journal a annoncé que l'on venait enfin de faire d'importantes découvertes sur le fameux *homme au masque de fer*. Voici, nous assure-t-on, ce qui a donné lieu à cette nouvelle erronée :

Des ouvriers, en travaillant à démolir l'hôtel d'Elbeuf, sur le Carrousel, ont trouvé dans un enfoncement fermé par une cloison épaisse, une liasse de papiers portant pour suscription : *prisonniers d'état*. Ces papiers avaient sans doute été déposés là sous l'empire, à l'époque où cet hôtel était le siège de la secrétairerie-d'état, présidée par M. le duc de Bassano.

La curiosité publique qui ne se contente jamais d'une explication naturelle et veut attacher du merveilleux à tout ce qui est découvert, s'est hâtée de les convertir en documents sur le plus célèbre des prisonniers d'état, le malheureux reclus des îles Marguerite, dont le sort paraît devoir être enveloppé d'un mystère désormais impénétrable, le secret de Louis XIV ayant péri avec Cinq-Mars, son géolier.

— Le 11^e régiment d'artillerie, qui tenait garnison à Vincennes depuis 1830, en est parti il y a quelques jours. Un journal parle dans les termes suivans des motifs qui ont déterminé ce changement :

« Il paraît que les artilleurs de Vincennes ont dernière-

ment fêté *les Rois*, ce qui est très-monarchique, mais ce qui ne l'est plus, c'est qu'ils ont, dit-on, crié : *A bas le juste-milieu!* et chanté des chansons... que notre pudeur monarchique nous empêche de citer. Aussitôt l'ordre est venu de les envoyer à Douai, et de faire venir à Vincennes le régiment qui est actuellement en cette ville. Ce qui redouble les angoisses du gouvernement, c'est qu'on assure que les artilleurs de Douai sont absolument dans les mêmes sentimens que ceux de Vincennes. »

— Un journal dit ce matin que M. Mortier, ancien chargé d'affaires à Berlin, est nommé ministre plénipotentiaire à Lisbonne, et que M. Mortier est le neveu du maréchal. Ce n'est pas la une nouvelle; il y a plusieurs mois que M. Mortier est nommé, et qu'un bâtiment l'attend à Brest pour le transporter; mais ce qu'il importait de savoir c'est si le ministère se décide enfin à faire partir M. Mortier.

— Le *National* répond ainsi à une interpellation qui lui avait été adressée par la *Gazette*:

« La *Gazette* demande ce qui serait arrivé si la même majorité parlementaire qui a appelé Louis-Philippe, eût proclamé Henri V; nous croyons que cette majorité eût été jetée dans la Seine qui coule tout près du palais Bourbon. »

— L'*Impartial* de Besançon du 19, raconte l'histoire suivante d'une cure singulière, garantie, au surplus, par un procès-verbal du maire de la commune de Liesle :

Anatoile Bregaud, cultivateur et père de famille, domicilié dans la commune de Liesle, avait complètement perdu l'usage de la parole, à la suite d'une maladie qui lui avait paralysé d'abord la cuisse et la jambe droites. Il était muet depuis six années, et à peu près résigné à le rester toute sa vie, lorsqu'il a recouvré tout-à-coup la voix par un moyen assez singulier pour que nous le rapportions. Ayant entendu dire qu'en jetant au feu de vieilles savates et respirant la vapeur infecte qui s'en dégage pendant qu'elles brûlent, des muets s'étaient trouvés guéris, notre villageois n'hésita pas à faire l'essai de ce moyen extra-médical.

A cet effet, il se lève à 4 heures du matin, rassemble toutes les vieilles chaussures de la maison, y joint des fonds de chapeaux usés, de vieux chaussons de laine, etc., place le tout dans un poêle avec un paquet d'allumettes auquel il met le feu. Alors, le tuyau du poêle bouché, et la porte fermée, pour mieux jouir de cette fumigation aromatique, il s'abouche sur le trou destiné à la marmite, seule issue laissée aux gaz dégagés par la combustion. Sa femme, couchée dans une pièce voisine, et qu'il avait quittée en lui recommandant de ne pas bouger du lit, sent bientôt une fumée et une odeur suffocante qui se répandent dans la maison; elle accourt dans la chambre où son mari se médicamentait de la sorte, et le trouve tombé à la renverse.

Lui, qui depuis si long-temps n'avait pu prononcer une parole, crie en apercevant sa femme : « Je suis empoisonné, je suis un homme perdu ! » Les voisins, appelés à son secours, le retirent, dans un état d'asphyxie, de l'atmosphère fétide où il est plongé; on lui donne des soins, et, après une toux opiniâtre et longue, accompagnée d'efforts pour vomir, il revient à lui, et, au grand étonnement de tout le monde, il parle : c'est à peine si les assistans peuvent en croire leurs oreilles. Bientôt il est sur pied, et tout joyeux, court chez ses parens et amis pour leur faire part de sa bonne fortune. »

— *Instruction primaire*. — Il y a en France 1,936,000 enfans qui reçoivent l'instruction primaire; c'est un écolier sur 17 habitans. La France possède 42,092 écoles, 11,133 communes en sont privées.

Dans l'état de New-York, on compte 1 écolier sur 4 habitans; dans le cercle de Gratz (Styrie), 1 sur 9; en Ecosse, 1 sur 19; en Bohême, 1 sur 11; en Silésie et en Hollande, 1 sur 12; en Autriche, 1 sur 13, et en Angleterre, 1 sur 15. Le Portugal n'en compte que 1 sur 84, et l'empire de Russie, 1 sur 954.

Au 11 juin 1833, on comptait dans les collèges royaux de Paris, 2,059 internes, 3226 externes. Dans les départemens, 4,149 internes et 4,525 externes.

Au total, dans Paris et les départemens, 15,060 élèves suivent des cours réguliers.

Sur mille enfans, on en compte qui reçoivent l'instruction primaire en France :

Dans la région du nord-est, 863; dans celle du nord, 555; de l'est, 484; du sud-est, 567; du nord-ouest, 256; du sud-ouest, 242; de l'ouest, 223; du centre, 304; du sud, 190.

Moyenne pour la France, 404 sur 1,000.

— On assure que les régimens suisses au service de Naples sont sur le point d'être licenciés. Le 3^e régiment, fourni par le Vallais, se plaint, dit-on, de ce qu'on a laissé arriérer une grande partie de sa solde, et de ce qu'à d'autres égards les clauses de la capitulation n'ont pas été remplies. La révolution qui se prépare dans les cantons catholiques, occasionnera probablement le renvoi des régimens suisses au service du pape. Le nonce de S. S. en Suisse, s'est plaint, il y a quelques mois, de ce qu'un grand nombre de soldats protestans s'étaient enrôlés dans ces régimens.

(*Gazette de Lausanne*.)

— On écrit de Stuttgart, 13 janvier :

« La température douce de cet hiver (il y a deux jours qu'on a trouvé dans une vigne des hyacinthes en fleurs) conduit à faire des comparaisons avec des années antérieures qui ont été semblables sous ce rapport; nous allons en citer quelques-unes. Dans sa *Chronique de Souabe* de l'an 1186, Martin Crusius dit qu'un certain astronome avait écrit par tout que, dans l'automne de cette 1186^e année, il s'éleverait un vent si violent, que toutes les maisons, arbres, etc., seraient renversés ou déracinés, et qu'ensuite on aurait la famine et la peste. Sa prédiction ne fut pas accomplie; mais l'hiver de cette année fut chaud, et comme l'année suivante les arbres étaient déjà en fleurs dès le mois de janvier, au mois de février les pommes étaient nouées et déjà aussi grosses que des noisettes ou des œufs d'oiseaux. Au mois de mai, on fit la moisson, et au commencement du mois d'août les vendanges. L'année d'ensuite ce fut tout le contraire.

» Steinhofen raconte dans sa *chronique wurtembergeoise* de l'an 1289, qu'il y eut cette année un hiver si doux, qu'on ne vit point de neige; qu'à Noël la verdure parut, que les oiseaux couvèrent, qu'au mois d'avril les figes étaient en fleur, mais qu'au mois de mai, il tomba de la neige, et que les vignes et les fruits furent généralement gelés; qu'après cependant les vignes reprirent, et qu'il y eut cette année assez de vins et de fruit. L'année 1429 fut aussi extrêmement précoce, on fit la récolte à la Pentecôte et les vendanges à la St-Barthélemy, le 24 août; elles furent abondantes. »

(*Gazette de Hanau*.)

TRIBUNAUX.

Le jury de la Vendée, réuni pour la session qui s'est ouverte le 6 janvier 1834, s'est occupé de plusieurs affaires qui ont vivement excité l'intérêt, à raison des faits politiques et de chouannerie qu'elles ont rappelés.

Le nommé Barbotteau, réfractaire de 1830, accusé d'avoir pris part à un assassinat commis sur la personne de Mad. Bacaud, à St-Martin des Noyers, a été condamné à la peine de mort.

La même peine avait été précédemment prononcée contre les sieurs Guesdon et Bouchet, complices de Barbotteau et jugés avant lui; mais leur peine avait été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

Le 10, a été appelée l'affaire Dedeledec, desservant de la Tranche, accusé : 1° d'avoir censuré, dans un discours pastoral, un acte de l'autorité publique; 2° d'avoir outragé un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions. A raison de ces faits, il a été condamné à un mois d'emprisonnement.

A cette affaire a succédé celle d'un nommé Guitton, chouan redouté dans la commune de Venansault. On lui reprochait plusieurs vols commis avec violence, et la nuit, en réunion de plusieurs personnes porteurs d'armes apparentes. L'un de ces vols aurait été commis chez un sieur Benoist, propriétaire au Lieudieu; un autre chez un habitant de Venansault; un troisième aurait eu lieu au préjudice des frères Wolf, exécuteurs des hautes œuvres. Guitton a été condamné à 12 ans de travaux forcés.

Enfin est venue l'affaire du sieur Théodore Robert, pris à Nantes, au moment où il faisait ses préparatifs pour aller rejoindre son frère, le fameux Charles, connu pour un des auteurs de l'insurrection du Marais.

La correspondance, surprise au domicile et sur la personne de Théodore, a révélé l'initiation du prévenu à un complot contre l'état, lequel complot aurait été suivi d'actes commis et destinés à en préparer l'exécution.

Les lettres d'un sieur Daniel Guyet, complice de Robert et condamné aux dernières assises, ont fait preuve de la participation de l'accusé à tous les faits qui lui ont été reprochés dans l'acte d'accusation.

Toute cette curieuse correspondance a été entendue avec intérêt. La duchesse de Berry y est désignée sous le nom de Benjamin; Guyet se plaignait de l'abandon où le laissaient les gens de son parti; et dans ses dernières lettres il murmure hautement de ce qu'on ne lui fait point parvenir à lui et à Robert, les ressources nécessaires pour soutenir les bandes à la tête desquelles ils sont placés.

Dans un écrit adressé à Théodore, probablement en réponse à une de ses lettres, un de ses amis lui conseille de ne pas songer à l'expédition de Portugal, parce que, dit-il, les officiers chouans y sont assez mal vus.

Accablé par toutes ces preuves et la déposition de quelques témoins, Robert a été condamné à la déportation.

(Journal de Maine-et-Loire, du 18.)

L'huissier appelle le sieur Vaudale. Lors d'un côté paraît et vient s'asseoir sur le banc des prévenus un petit homme sec et pâle qui clignote et salue en s'inclinant profondément; puis de l'autre côté se précipite, en bousculant tout sur son passage, une petite vieille au teint blafard, au bonnet légèrement en désordre, au parapluie de couleur incertaine, avec une crosse tant soit peu défectueuse, criant, pleurant, gesticulant, et s'asseyant avec transport à côté du petit homme.

L'huissier, indigné d'un tel scandale, s'approche de la petite vieille et veut la faire sortir. « Non, non, exclamait-elle, je suis son épouse; c'est mon mari, je veux et je dois le défendre. »

Par suite de la chaleur de cette improvisation, accompagnée d'une pantomime énergique pour se cramponner au banc, la petite vieille n'a pas remarqué que son parapluie, déviant un peu de la ligne droite, se trouve horizontalement placé sur la poitrine de l'huissier, qui recule d'abord, mais se rassure bientôt en voyant la pointe menaçante s'incliner vers la terre.

Après ce petit incident, M. le président, qui a la bonté de tolérer la présence de M^{me} Vaudale, dit au prévenu qu'on lui reproche d'avoir commis le délit de mendicité.

M^{me} Vaudale, avec une explosion spontanée : C'est faux ! c'est la police qui nous en veut ! c'est une horreur !

M. le président l'engage à se taire, puisque ce n'est pas elle qu'on interroge.

M. Vaudale joint ses exhortations à celles de M. le président; le garde municipal d'un côté, et l'huissier de l'autre, veillent à l'exécution de la promesse que M^{me} Vaudale a faite de se modérer.

M. le président, au prévenu : On vous a surpris mendiant dans les maisons.

M. et M^{me} Vaudale, ensemble : C'est faux ! c'est faux ! rien de plus faux !

M. Vaudale, à son épouse : Tais-toi donc, et laisse-moi dire. J'étais entré, il est vrai, dans une boutique, pour demander si on vendait des chaussons de lisière. On me dit que non. Là-dessus je me retire, et...

Mad. Vaudale, ne pouvant plus se contenir : Et la police qui nous en veut tombe sur mon homme et vous l'emène au vision, lui qui est plus innocent dans son petit doigt que tant d'autres dans toute leur personne. Suffit, je me modère, et ne veux pas les nommer.

M. le président réitère à Mad. Vaudale l'injonction de se taire. M. Vaudale renouvelle ses exhortations, restées jusqu'ici infructueuses. L'huissier et le garde municipal font des reproches mérités à Mad. Vaudale pour n'avoir pas gardé sa promesse.

Cette pauvre femme est dans une agitation extrême; elle tourne alternativement sa tête vers son mari, vers le tribunal, vers l'huissier et vers le garde municipal; en s'arrêtant sur ce dernier, ses regards prennent une expression plus suppliante encore, et joignant ses mains, qui embussent son parapluie : « Dites donc, municipal, si vous sachiez : allez, c'est la police qui en veut à mon pauvre mari ! »

Le garde municipal frise sa moustache pour toute réponse; et le tribunal condamne Vaudale à vingt-quatre heures de prison. « Adieu, l'ami, lui crie sa fidèle épouse, une nuit de plus, c'est bientôt passé. »

Extérieur.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

ANGLÈTERRE. — Londres, 20 janvier. — Deux paquebots sont arrivés de Lisbonne, dont le dernier le *Pantaloön*, apporte des nouvelles du 13 courant inclusivement. Les nouvelles sont d'une nature favorable aux constitutionnels, quant à la situation actuelle des armées en présence et à la perspective d'un terme immédiat des différends qui ont existé depuis si long-temps parmi les courtisans à Lisbonne. Quelques mouvements d'une nature importante devaient avoir lieu sous peu de temps, contre Santarem où il existait beaucoup de mécontentement et où régnaient des malades.

(Courier.)

— Le duc de Terceira, à ce qu'il paraît, est parti pour l'armée campée devant Santarem, et le général Saldanha avec 4,000 hommes; celui-ci devait être renforcé par un corps de 1,000 hommes, à Peniche vers Porto; on en concluait qu'il allait y avoir des opérations offensives. Le régiment à ce qu'il paraît, a accordé le pardon à une bande soldatesque de don Miguel, et l'a incorporée dans l'armée de la reine. (Globe and Traveller.)

— Le nouvel ambassadeur à Lisbonne lord Howard de Walden, a l'intention de s'embarquer demain à Deptford, pourvu que le vent soit favorable, autrement sa seigneurie irait directement à Falmouth. (Albion.)

— Le *Pantaloön* est arrivé vendredi à Falmouth, apportant des lettres de Lisbonne de lundi dernier, 13 courant. Les pédistes se préparaient à une attaque contre les positions de don Miguel à Santarem sous les ordres du général Saldanha. Une réconciliation a eu lieu entre don Pedro et ses pairs, et le duc de Terceira est nommé commandant en chef de l'armée.

On ne savait pas si don Miguel défendrait Santarem ou s'il se jetterait sur Abrantes, on admettait que ses antagonistes n'avaient pas assez de forces pour empêcher sa retraite, s'ils choisissaient cette ligne de conduite. Suivant les nouvelles de Lisbonne, la maladie existait à un haut point à Santarem et dans les districts voisins. (Standard.)

Bayonne, 18 janvier 1834.

Le courrier arrivé avant-hier de Madrid est M. Oscan, négociant espagnol, ayant des dépêches de l'ambassade anglaise; il partit de Madrid dans la matinée du 11, les lettres qu'il a apportées pour le consul anglais et autres personnes de notre ville, disent que le 10, il se découvrit une conspiration entre les valets du palais et les hallebardiers, qui avait pour but d'assassiner la reine pendant la nuit; il a été fait beaucoup d'arrestations. On n'en dit ni le nombre ni le rang.

Ce négociant dit qu'il partit de Tolosa, escorté par 30 hommes, et que, quand ils entrèrent à Villabona, ils rencontrèrent 8 factieux dans une auberge sur lesquels la troupe tira feu, il en résulta un mort du côté de la troupe et un autre de celui des factieux, 6 prisonniers sont restés au pouvoir de l'escorte, et le 7^e s'est enfui; ils retournèrent ensuite à Tolosa d'où ils partirent avant-hier matin sans avoir rencontré aucun obstacle sur leur route.

Un courrier suédois parti d'ici dimanche dernier, a été retenu par les factieux avant d'arriver à Artigarraga et conduit dans les bois. Le postillon a été mis en liberté, et la chaise de poste est restée seule au milieu du chemin.

Deux voitures chargées d'effets de commerce venant de St-Sébastien ont été retenues par les factieux à Anduayen, et après avoir exigé des voituriers de l'argent pour les laisser passer, ils apportèrent de la paille et brûlèrent les voitures.

— On dit que le général Valdez a fait fusiller 5 carlistes pris les armes à la main. Deux capitaines se trouvaient parmi eux.

— Madrid est en fermentation, on y fait entendre des cris de : A bas Zéa ! à bas le ministère !

Les carlistes sortis d'Urdach qui s'étaient retirés sur notre frontière sont rentrés en Espagne par Vera.

Prusse. Berlin, 11 janvier. — M. Ancillon paraît sauvé. Après une opération douloureuse faite par le professeur Dieffenbach, on remarque une guérison qui fait des progrès à vue d'oeil. Le ministre sera bientôt en état peut-être de se mettre en activité. (Gazette d'Autbourg.)

AUTRICHE. Vienne, 15 janvier. — Le comte Alvensleben étant arrivé ici la semaine passée comme remplaçant M. Ancillon, et le chancelier M. de Strauch étant aussi arrivé, la 1^{re} conférence a eu lieu aujourd'hui à 3 heures de l'après-midi. On croit qu'il ne s'y est agi que des travaux préliminaires; après cette conférence, tous les ministres ont été invités à dîner chez S. Exc. le prince de Metternich.

La poste de Constantinople du 24 décembre n'est arrivée qu'hier. L'état des routes par suite du mauvais temps a dû occasionner ce retard.

Les lettres de Constantinople ne contiennent aucune nouvelle importante.

Les escadres anglaise et française avaient quitté leur station sur les côtes turques, ce qui avait produit un effet évidemment favorable. (Idem.)

VARIÉTÉS.

SCÈNE DE MER. — LE REQUIN.

Je me trouvais, il y a déjà plusieurs années, embarqué sur un beau brick avec un excellent capitaine, qui m'avait fait l'honneur de me choisir pour son second.

Nous avions sous nos ordres un vieux lieutenant espagnol, échappé au célèbre naufrage du brick *la Sophie*, près du cap Blanc. Ce malheureux officier, poursuivi par le souvenir de la cruelle captivité qu'il avait subie chez les Maures, se croyait toujours réservé à éprouver encore de grandes infortunes, ou à devenir à bord la cause de quelque sinistre catastrophe. Sa superstition, à cet égard, était si vive qu'il ne prenait jamais le quart sans s'imaginer que le sort lui ménagerait au moins les plus terribles contrariétés; et, il faut l'avouer, le hasard semblait prendre plaisir à fortifier en lui ces idées de fatalisme. Un vent favorable venait-il à changer ou à mollir, c'était toujours pendant le quart du lieutenant espagnol; un grain furieux tombait-il à bord, c'était encore le lieutenant qui le recevait. Lorsqu'au lieu de commander à ses gens de larguer ou de haler l'*amure de misaine*, selon le besoin, il leur criait avec sa prononciation ibérienne : *Largue l'amour de misaine*, ses gens riaient aux éclats; et ces éclats de rire lui prédisaient encore, selon lui, une source intarissable de malheurs et de larmes.

Ce pauvre diable, recueilli après son naufrage près du cap Blanc par des nègres inhospitaliers, avait été livré à des Arabes, par-dessus un marché de chameaux, comme l'appoint d'un soldat de compte. Les matelots qui ne laissent rien tomber de plaisant, ne manquaient jamais de saisir ou de provoquer les allusions qu'ils pouvaient se permettre sur cette circonstance, sans s'exposer à une réprimande de notre part.

L'un d'eux se trouvait-il agacé par un de ses camarades, il n'en fallait pas davantage pour qu'il traitât le provocateur de *chameau*. Et le provocateur de saisir cette occasion pour répondre à son camarade : *Chameau ! Chameau toi-même et une amour de misaine par-dessus le marché !*

Et cent autres balivernes semblables !

L'infortuné lieutenant enragé d'abord : c'est tout ce qu'il pouvait faire; puis il se désolait en prévoyant avec effroi l'avenir que tout cela lui présageait. Nous nous amusions un peu de ses terreurs, ne pouvant rien faire non plus de mieux pour lui.

Après plusieurs jours de bon vent, nous avions gagné le Sud du groupe des Canaries. Nous nous rendions dans le golfe de Guinée. Les calmes, à l'approche du tropique, commencèrent à nous contrarier : la chaleur, dans la saison où nous nous trouvions sous

ces latitudes, était quelquefois suffoquante. Pour tempérer, autant que possible, l'ardeur torréfiante du soleil qui dardait presque perpendiculairement sur nos têtes, nous n'avions d'autre moyen que de nous plonger dans des barriques remplies d'une eau de mer presque aussi tiède que l'air qui nous étouffait. Les baignades le long du bord nous rafraîchissaient assez; mais la présence possible des requins dans ces parages nous faisait peur.

Notre capitaine, moins timoré que nous à cet égard, se livrait à une habitude qu'il avait depuis long-temps contractée impunément dans ses voyages aux colonies, habitude dont, au reste, il s'était toujours, nous disait-il, très-bien trouvé.

Pour peu que couché dans sa cabane, il sentit qu'il faisait calme, il demandait au timonier, placé sur le pont au-dessus de sa tête :

— Timonier, le navire va-t-il de l'avant ?

— Non, capitaine, il ne gouverne plus.

— Y a-t-il apparence de vent au large ?

— Mais, c'est selon, capitaine; le mer est calme comme de l'huile, et les nuages ne bougent pas.

Et aussitôt, mon capitaine, coiffé d'un madras, s'élançait nu de sa cabane, pour se jeter gracieusement dans les flots qu'il divisait avec une vitesse surprenante, soit qu'il tirât la brasse à leur surface, ou qu'il disparût pour passer sous la quille presque immobile de notre large navire.

Pendant les nautiques récréations que se donnait notre capitaine, la brise venait quelquefois à fraîchir et à enfler légèrement nos voiles. Alors je mettais notre navire en panne, et je faisais retirer de l'eau notre bienheureux chef, pour continuer notre route pendant qu'il allait s'essayer dans sa chambre et prendre son costume ordinaire pour repaître dispos et rafraîchi, sur le gaillard d'arrière.

Un matin, matin de calme plat s'il en fut, notre capitaine voulant prendre son bain ordinaire avant le déjeuner, s'était jeté en pagaille, le long du bord, comme il le faisait assez régulièrement depuis quelques jours.

Fatigué du grand quart de nuit que j'avais fait, j'avais eu envie d'aller prendre quelques instans de repos en remettant le service au lieutenant; mais celui-ci, tourmenté par ses éternels pressentimens de malheur, m'avait engagé si instamment à rester sur le pont, que, pour ne pas trop le livrer à ses cruelles alarmes, j'avais cru devoir me promener près de lui. *Tenez, me disait-il, quand lou capitaine est au bain comme ça dans la mer, je né souis jamais tranquille. Jé souis si malheureux !*

Pour cette fois-là, du moins, la défiance que le lieutenant avait en son étoile eut un effet assez heureux.

Un petit mousse, qui n'avait pas encore vu la mer, se tenait perche sur le beaupré, regardant avec ingénuité les flots sur lesquels le rousin du navire le berçait.

Deux ou trois fois la voix grognonne du maître d'équipage l'avait engagé un peu rudement à rentrer à bord, et par un entêtement dont nous n'eûmes pas par la suite à lui savoir mauvais gré, notre moussillon s'était laissé aller à ne pas quitter la place où il semblait se trouver si bien. J'allais, je crois, moi-même ajouter un ordre décisif à l'injonction que lui avait déjà fait maître Dufresne, lorsque le petit marmot se prit à crier : *Nous allons avoir du poisson; voilà un gros, gros poisson qui nage.*

Cette naïve acclamation du petit élève-amiral réveilla toute mon attention. Je m'élançai sur l'avant du navire : le lieutenant me suit. Je jette précipitamment les yeux sur l'endroit que m'indiquait avec joie le jeune mousse tout enchanté de sa découverte.

Un énorme requin rôdait nonchalamment le long du navire, à deux pieds de la surface de l'eau, en frottant de sa peau marbrée et de ses ailerons grisâtres le cuivre de l'avant du bâtiment.

Je ne savais trop ce que je venais de voir, tant l'aspect de ce diable de requin m'avait troublé. Les gens de l'équipage étaient presque aussi stupéfaits que moi. Le lieutenant avait perdu l'usage de la parole jusqu'au point de ne plus pouvoir me répéter son éternel refrain sur le malheur de sa destinée.

Tous les regards se portèrent à la fois sur la tête de notre capitaine nageant à une vingtaine de brasses du bord avec autant de tranquillité que s'il avait été dans le bassin d'une école de natation. Le malheureux faisait, je crois, la planche dans ce moment terrible.

Il fallait prendre une résolution. C'était difficile : j'en pris une cependant, sans être conseillé par personne, je vous le jure, car en ce moment horrible tout le monde se taisait autour de moi. L'effroi était dans tous les regards et sur tous les fronts. J'ordonne à mes hommes de prendre l'émerillon au requin, de mettre vite une livre de lard au bout de l'hameçon et d'amuser, s'il est possible, le redoutable animal qui nage encore sur l'avant, pendant que j'appellerai le capitaine.

Je saisis aussitôt un porte-voix, et monté derrière sur les bastingages, je me mets à crier :

— Capitaine, voulez-vous rentrer à bord ? La brise se fait, et le navire va de l'avant.

Mon homme, en entendant ces mots, élève le plus qu'il peut la tête au-dessus des flots, et me répond avec assez d'indifférence :

— Mais non ! vous n'allez pas de l'avant ! le brick me reste à la même distance. Où voyez-vous donc la brise ?

— Venez à bord, je vous en supplie ! Quand je vous dis que la brise vient, c'est qu'elle vient !... Vous voyez bien que j'ai été obligé de mettre en panne pour vous attendre !

— Allons ne nous fâchons pas pour cela, ne nous fâchons pas ! Que diable, il n'y a pas là la mort d'un homme. Je viens.

Et le bourreau, comme pour prolonger nos toitures, arrivait en effet, mais en se donnant des grâces et en faisant jaillir autour de lui l'eau qu'il semblait taquiner avec complaisance et avec une lenteur si impatiente pour nous qui palpitions d'espoir et de terreur.

J'aurais pu faire mettre en double mon embarcation de portemanteau à la mer; mais le bruit de ce canot tombant à l'eau risquait d'attirer le requin, qu'il me semblait plus prudent d'amuser devant. Et puis, on est si embarrassé de faire ce qu'il y a de mieux, quand on se trouve dans une circonstance où le meilleur expédient offre encore le plus pressant danger.

J'attendais mon capitaine, en calculant toujours avec anxiété la distance qu'il lui restait à parcourir pour être le long du bord.

Il arrive enfin : une sueur froide m'inondait le corps. C'était l'instant du dénoûment. Jamais drame parvenu à sa péripétie, ne m'a semblé plus terrible, ni plus pathétique.

Quatre hommes placés dans les grands porte-haubans de babord étaient disposés à le faire retirer de l'eau quand il serait à portée d'être attrapé; car mes quatre hommes, accrochés aux chaînes de hauban et penchés, haletans sur la surface de l'eau, paraissaient guetter leur proie comme des loups avides guettent le mouton qui marche paisiblement vers leur tanière.

Notre capitaine est enfin le long du bord; il tend un de ses bras; on le hale sans pitié en dedans, on le saisit en grand, et d'un seul coup il est jeté, sans deviner la cause de tant de bru-

talité, des porte-haubans sur le pont. Il était temps! Le requin avait quitté l'avant pour venir se poster par le travers.

— Que diable aviez-vous donc à me crier, avec tant de vivacité, de venir à bord, me demanda mon imprudent, une fois perché sur le pont? Il n'y a pas plus de brise que dans le fond d'une soule à biscuit!

— Ce que j'avais à vous crier de venir à bord? Tenez, venez voir ce que j'avais!

Et l'entraînant vers le travers du navire, à babord, je lui dis: « Tenez, regardez! »

Mon capitaine aperçoit alors l'immense requin auquel il vient d'échapper. Cet homme si intrépide ne peut soutenir long-temps cette vue; il s'évanouit dans nos bras tant l'idée frappante du danger qu'il avait couru paraissait lui avoir causé d'émotion, alors qu'il ne lui restait plus aucun danger à redouter.

— Eh bien! s'écria le lieutenant en s'adressant alors piteusement à moi: *quand je vous disais que je suis malheureux!*

— Alors si vous eussiez été aussi malheureux que vous le croyez, le capitaine aurait été mangé par le requin. Que diable nous chantez-vous donc là?

— Oui; mais si vous n'étiez pas resté sur le pont, mon homme il aurait été *crouqué* comme une sardine fraîche. Je suis si...

— A nous, à nous le requin, s'écrièrent nos gens dans cet instant même. Le voilà pris à l'émerillon, le gredin. Hale à bord, hale à bord!

En effet, le vorace animal venait de se faire happer, alléché par la livre de lard que j'avais fait placer sur l'énorme hameçon.

Son affaire fut bientôt faite. Le capitaine, revenu de son évanouissement soudain, revendiqua l'honneur de porter le premier coup de hache sur la queue du monstre. Il avait dix pieds. Trois heures après sa mort, son cœur déposé sur le dôme palpitait encore et bondissait à plus d'un pouce au-dessus de la place où il avait été séché au soleil.

Le requin conquis fut impitoyablement mangé par l'équipage, et le soir, notre lieutenant, en savourant sur un morceau de biscuit une des tranches du coriace animal, me répétait encore: « Ce goux d'avale tout crou aurait mangé notre capitaine comme je l'ou mange. *Je suis si malheureux!* »

Ed. CORBIÈRE.

EN VENTE :

OUVRAGE DE CHIMIE,

CONTENANT

146 RECETTES POUR LES LIQUEURS EN GÉNÉRAL,

Par M. le comte de G** LAZOSKI, Professeur de Chimie et Membre de l'Académie royale des Sciences.

PRIX : 1 FRANC.

Un Ouvrage de Physique amusante du même auteur.

PRIX : 1 FRANC.

Le parfum pour fabriquer 40 bouteilles de liqueurs de différentes qualités.

PRIX : 2 FRANC.

NOUVELLE INVENTION.

Une recette pour fabriquer de la bière à 10 centimes la cruche. Cette bière se fabrique avec de l'orge, du houblon et autres ingrédients très-rafraichissants. L'on peut en deux heures de temps en fabriquer de 10 litres à 1000 litres, ou la quantité que l'on veut. Elle se fabrique sans aucun ustensile; elle a la couleur, l'odeur et la mousse comme toute autre bière. On peut garantir sa conservation six mois et plus.

Prix de la recette : 20 francs.

Une recette pour fabriquer du vinaigre blanc très-fort à 10 centimes le litre.

Prix de la recette : 20 francs.

En trois leçons l'on peut apprendre à fabriquer la parfumerie en général.

En trois leçons l'on peut apprendre à préparer les essences.

Prix de chaque leçon : 20 francs.

Une recette pour fabriquer l'amidon surfin à 15 centimes la livre.

Un manuscrit pour les teintures.

Prix : 10 francs.

Une recette pour fabriquer les chandelles à façon de bougies. Un grand nombre d'autres recettes et secrets pour les arts.

M. le professeur prévient le public qu'il ne recevra pas les lettres non-affranchies.

Il est visible tous les jours de neuf heures du matin à deux heures de l'après-midi dans son nouveau logement, rue des Célestins, n° 6, au-dessus de l'herboriste, à l'entresol. (88 3)

Nous extrayons du *Journal de Paris* de 1815, la lettre suivante, adressée à M. Williams, oculiste de Londres, en ce moment à Lyon, hôtel des Colonies, rue Neuve de la Préfecture,

Par un médecin anglais des plus distingués de Londres et de Paris en date du 3 janvier 1815.

« Monsieur,

» Je vous remercie pour votre traité des maladies des yeux et des oreilles, je l'ai lu avec d'autant plus de plaisir et d'intérêt, que j'ai été moi-même, tant à Paris qu'à Londres, le témoin des succès qui ont fondé la juste réputation dont vous jouissez, et que vous avez obtenus dans nombre de cas où les efforts d'autres oculistes n'avaient produit aucun bien. Agréés mes vœux sincères pour leur continuation, l'humanité réclame vos talents et vos secours, je ne doute pas que vous ne lui consacriez les uns et les autres. Si dans le nombre de mes malades il s'en trouve qui soient dans la nécessité de recourir à un oculiste, je vous les recommanderai, monsieur, dans la persuasion où je suis qu'ils me sauront gré du service éminent que je leur aurai rendu.

» Je suis, monsieur, avec une considération très-distinguée, votre très-obéissant serviteur,

« J. MARSHALL, D. M. »

MUSÉE DES FAMILLES,

LECTURES DU SOIR.

Quatre Livraisons par mois et 300 Gravures par an.

(Franc de port pour la France.) **7 FR. PAR AN.** (Envoyer le prix par la poste.)

AVIS. — MM. les Actionnaires des départemens sont prévenus que le dividende du premier semestre a été fixé à 18 pour 100, soit 45 fr. par action de 1000 fr., ou 22 fr. 50 c. par coupon de 500 fr., qui leur seront payés à bureau ouvert, rue des Moulins, n° 18, du 1^{er} au 30 janvier, soit à eux, soit à leurs fondés de pouvoir autorisés à élarger le livre des dividendes. — On souscrit au BUREAU CENTRAL D'ABONNEMENT, rue des Moulins, n° 18.

(La 1^{re} livraison a paru le 1^{er} octobre 1833. — On peut souscrire à partir du 1^{er} janvier courant.)

Relevé des Articles contenus dans les treize premiers numéros.

Les Magazines anglais, par M. Jules Janin.
La Maison de Pindare, par M. Jules Janin.
Topographie et statistique d'une imprimerie, par un imprimeur.
Guillaume Hogart, par M. Léon Gozlan.
La Chaise grise, légende, par M. S. Henri Berthoud.
Venise, par M^{me} Sophie Gay.
Le Peuple inconnu, par M. Charles Nodier.
Jane Grey, par M. Frédéric Soulié.
Visite à New Market, par M. Auguste Jullien.
Napoléon, par M^{me} Emile de Girardin.
L'Auberge des dix-sept Provinces, par M. S. Henri Berthoud.
Ecoles et Salles d'asile, par M^{lle} Adélaïde Montgolfier.
L'Exécuteur des Hautes-Œuvres, par M. Alexandre Tardieu.
Le Château du Genneté, par M^{me} C. Bodin, Jenny Bastide.
Visite des quatre Académies aux sauvages Charuas, par M. Léon Gozlan.
Sauvebœuf, légende périgourdine, par M. Albert de Calvimont.
Le roi Jean signant la grande Charte, par M. Frédéric Soulié.

L'Angelus au Village, par M^{me} Desbordes Valmore.
Londres, par M. Benjamin Larroche.
La rue de Babazoun, à Alger, par M. Merle.
Les Obélisques de Louqsor, par M. Alexandre de Laborde.
Un Duel judiciaire, par M. S. Henri Berthoud.
De la Saignée et de la circulation du sang, par M. Isidore Bourdon.
Pierre Paul Rubens, par M. Louis de Maynard.
Le Lion, par M^{lle} Adélaïde Montgolfier.
La Torture, par M. Alexandre Tardieu.
Des Cors russes, par M. Castil-Blaze.
La Poudre et les Armes à feu, par M. Alexandre Teulet.
Ovation d'O'Connell, par M^{lle} Adélaïde Montgolfier.
Humphrey Davy, par M^{me} Louise Belloc.
Un Coup du Sort, par M. S. Henri Berthoud.
Le Serrurier, par M. Paulin Désormeaux.
La Chapelle souterraine de Bethléem, par M. Frédéric Soulié.
Armes à feu portatives, par M. Alexandre Teulet.
La Discipline, par M. Michel Raymond.

Le Titien, par M. Alexandre Tardieu.
Une Cour d'Amour sous Jeanne de Naples, par M. Léon Guérin.
Corbeille de Rognures, par M. Charles Nodier.
Des Chiens, par M. Alphonse Karr.
La Truite, par M^{me} Desbordes Valmore.
La Panthère, par M^{lle} Adélaïde Montgolfier.
Corbeille de Rognures, par M. Charles Nodier.
Une Maison turque, par M. Alphonse Karr.
Haendel, par M. Castil-Blaze.
Conjectures sur les nez, par M. Isidore Bourdon, etc.
Le Château de Pierrefonds, par M. Taylor.
Les Francs Taupins, par le bibliophile Jacob.
Gall et la Phréologie, par M. le docteur Bailly.
Les Serres chaudes, par M. Bory de Saint-Vincent.
La Maison d'Ali, par M. Merle, etc., etc., etc.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(109) Dimanche vingt-six janvier mil huit cent trente-quatre, à neuf heures du matin, il sera procédé, sur la place et au-devant de la chapelle Saint-Clair, sise sur la route de Bresse, commune de Caluire, à la vente de meubles et effets saisis, consistant en tables, chaises, billard, bois de lit, poêles en fonte, casseroles, marmites et chaudières en cuivre, horloge, batterie de cuisine et autres objets.
F. BARANGE.

(111) VENTE JUDICIAIRE

D'un superbe atelier d'apprêt pour les étoffes de soie.

Mardi prochain vingt-huit janvier mil huit cent trente-quatre, à neuf heures du matin, dans le domicile du sieur Péllison, apprêteur à Lyon, rue des Capucins, et au préjudice de ce dernier, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un atelier d'apprêt d'étoffes de soie, consistant en une rame, une paire de cabres, trois chauffeuses et leurs charriots, un fourneau, un pliage avec ses cylindres, une grande mécanique en bois ayant cylindres en papier et en fonte, garni de ses roues, chaîne à Vaucanson, balancier, rouleau de rebroussement, autres accessoires, poêle à feu, moulin rayonnages, oliviers, gonds, cire pour l'apprêt, éponges, chandelles, etc., etc., et autres objets en très-bon état.
L'ÉTAT.

ANNONCES DIVERSES.

Propriété patrimoniale à vendre.

Cette propriété est située sur la commune de Jujurieux, canton de Poncin, arrondissement de Nantua, département de l'Ain, à 12 lieues de Lyon.

Elle consiste en :
21 hectares 16 ares de prés,
20 hectares 25 ares de terres,
8 hectares 15 ares de vignes,
et 9 hectares 70 ares de bois futaie, taillis et châtaigniers.

Il dépend de cette propriété une belle maison de maître, agréablement située, garnie de meubles, glaces, vases vinaires, pressoir, ainsi que plusieurs autres bâtimens.

La vente s'en fera en gros.
On pourra s'adresser, pour les renseignements et pour traiter du prix de la vente, à Bonnet, maire à Jujurieux; à M. Girard-Bordet, propriétaire à Saint-Jean-le-Vieux; à M. de Silans, place des Célestins, n° 9, à Lyon; et à M. de Latour, entreposeur des tabacs, à Bourg. (105)

CESSATION DE COMMERCE.

(75 4) A vendre, Fonds de marchand-tailleur, passage de l'Argue, n° 20, 22 et 24. Le sieur Destenave, possesseur dudit établissement, désire trouver un acquéreur auquel il accordera les plus grandes facilités pour les paiements. Il a l'honneur de préve-

nir le public qu'à dater de ce jour il vendra ses marchandises à vingt pour cent au-dessous du cours.

S'adresser audit magasin.

(98 2) A vendre.—Un beau fonds de restaurant, très-bien achalandé et situé dans un excellent quartier.

S'adresser pour connaître les conditions de la vente, à M^e Morand, notaire à Lyon, à l'angle de la rue Grenette et de la rue de l'Aumône.

AVIS AUX VOYAGEURS.

L'omnibus dit *Courrier écossais*, partira de Lyon pour Rive-de-Giers et routes tous les jours à 2 heures après-midi.

Chez M. Morand, quai des Célestins. (100 2)

CÉLESTINS.

Toujours, vaud. — Pourquoi, vaud. — Prosper et Vincent, vaud. — L'Assassin, vaud.

BOURSE DE LYON du 24 janvier 1834.

5 p. 0/0 au comptant, »
fin courant, »
3 p. 0/0 au comptant, »
fin courant, 75

BOURSE DE PARIS du 22 janvier.

Cinq p. 0/0.	04f 95	105f	104f 90	104f 95
—fin cour.	105f	105f 5	105f	105f 5
Emp. 1831.	»	»	»	»
Quat. p. 0/0.	91f 85	»	»	»
Trois p. 0/0.	75f 25	75f 20	75f 10	75f 20
—fin cour.	75f 30	75f 35	75f 25	75f 25
Ren. de Nap.	91f 90	91f 80	91f 90	»
—fin cour.	90f 95	90f 95	90f 90	90f 90
Emp. d'Esp.	72f 3/4	»	»	»
Rent. perp.	58f 1/2	»	»	»
Cortès,	20f	»	»	»
Emp. rom.	91f 3/4	»	»	»
Emp. belge,	97f	»	»	»
Em. d'Haiti,	265f	»	»	»
Act. de la b.	1715f	»	»	»
Quat. cana.,	1155f	»	»	»
Caisse hyp.,	570f	»	»	»

COURS DES MARCHANDISES du 22.

Colza, disp.,	101 à 102
—Courant du mois,	102
—4 premiers mois,	100 à 99
—Lille,	93 50

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

Typographie de L. BOITEL, quai Saint-Antoine, n. 36.